

l'actualité trimestrielle de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise

édito

La communauté de communes compte désormais 43 communes pour 20262 habitants et doit se positionner plus encore en espace de solidarité, d'accueil et d'excellence.

Notre communauté de communes doit pouvoir proposer toutes les conditions pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants et la création d'emplois, éléments indispensables pour conserver du dynamisme et rester compétitif dans une période où les territoires sont plus que jamais mis en concurrence.

L'emploi, et plus largement le développement de l'attractivité économique de la Lomagne Gersoise, doit demeurer un axe fort des interventions communautaires.

Je souhaite que nous poursuivions ainsi nos efforts pour améliorer la qualité de nos infrastructures économiques, et notamment l'aménagement des zones d'activités, et que nous renforcions notre accompagnement auprès des entreprises, tant à travers les dispositifs de création et reprise d'activité, que pour leur développement.

Un geste fort a été décidé à ce titre par le Conseil de communauté par la mise en œuvre d'aides directes pour soutenir les investissements productifs ou faire face aux difficultés financières ponctuelles qui constituent bien souvent un frein au développement d'activités.

C'est à ces seules conditions que la Lomagne Gersoise pourra conforter et développer les services à la population indispensables à notre territoire, comme l'accès aux soins avec la maison de santé pluridisciplinaire qui vient d'ouvrir, ou l'accès à un haut débit de qualité partout sur le territoire.



Bernard LAPEYRADE Président de la CCLG

SERVICE

Le TRANSPORT À LA DEMANDE assuré par la CCLG

L'assemblée communautaire a délibéré favorablement le 27 mars pour exercer à l'échelle de la communauté de communes la compétence "transport à la demande". L'objectif est ainsi de maintenir et développer ce service indispensable sur notre territoire rural, et l'étendre à l'ensemble des 43 communes de la Lomagne Gersoise.



Qu'est-ce que le transport à la demande?

Le transport à la demande est un service de transport public, financé par les communes ou les communautés de communes et subventionné par le Conseil Régional et le Conseil Général, qui ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée.

Le transport à la demande est une solution pertinente pour les territoires périurbains et ruraux, où la demande de transport est souvent diffuse et où les lignes régulières ne permettent pas une irrigation complète.

Lorsque ce service a été créé sur le territoire communautaire, voici plus de 15 ans, il était surtout destiné à la desserte des marchés en milieu rural pour les personnes âgées.

Cette prestation de service, définie et gérée par des syndicats intercommunaux qui la confiaient à des transporteurs ou des taxis, doit aujourd'hui pouvoir répondre à des besoins plus diversifiés (démarches administratives, consultations médicales,...) et donc s'adresser à un public plus large (personnes à mobilité réduite, demandeurs d'emploi en parcours d'insertion...).

Pourquoi prendre en charge ce service à l'échelle de la communauté de communes ?

Tout d'abord, afin de **répondre à ces nouveaux besoins** en ouvrant le service à de nouvelles destinations et de nouveaux publics, ce que ne peuvent plus assurer financièrement les syndicats existants.

Ensuite, pour **déployer ce service sur l'ensemble du territoire communautaire**, alors qu'aujourd'hui, seules 28 communes du territoire de la communauté de communes pouvaient le proposer à leurs habitants.

L'objectif de la communauté de communes est de proposer le transport à la demande à compter du 1er septembre 2013



EN DIRECT





Mme Annette SOLETO, présidente du Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande

et M. Alain SCUDELLARO, Président du SIVU Syndicat des Transports Armagnac Lomagne

"Le Transport à la Demande, appelé aussi TAD, a été mis en place pour répondre aux besoins des habitants de nos communes rurales en matière de déplacements ponctuels.

Son rattachement aux compétences communautaires, et l'élargissement de ses objectifs, permettront de satisfaire au mieux les demandes des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, comme par exemple, se rendre chez le médecin, aux maisons médicales, aux marchés, aux maisons des services publics, au pôle emploi, etc.

Nous nous réjouissons qu'une nouvelle ère du transport à la demande s'ouvre à notre territoire. Faisons la vivre ensemble !" ■

P02 et 03

P04

N°34 sommaire
Avril 2013

LES ACTIONS DE LA CCLG :
SERVICES, ÉCONOMIE, BUDGET...



les actions de la CCLG

BUDGET COMMUNAUTAIRE

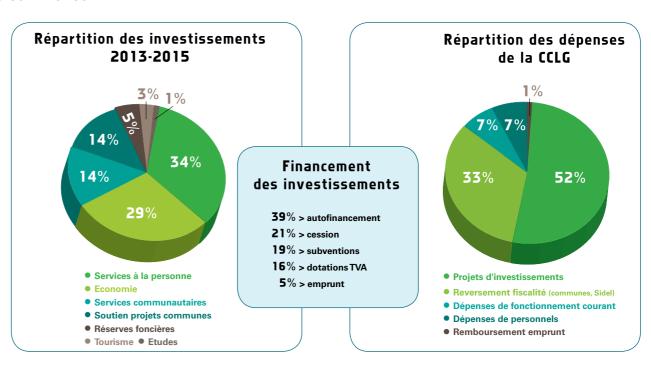
Les INVESTISSEMENTS en 2013

Le bilan financier de l'année 2012 a constaté que les objectifs fixés pour limiter les dépenses de fonctionnement ont été atteints, ce qui permet de prévoir 1,2 M d'euros pour le financement des projets d'investissement communautaires, tout en aidant les projets des communes membres de la communauté de communes.

Pour 2013, le budget tiendra compte des nouvelles interventions de la communauté de communes (transport à la demande, instruction des permis de construire), renforçant les services à la population déjà exercés, notamment l'internet en haut débit, avec une montée en débit de l'offre actuelle sur les zones blanches.

Dans un contexte économique difficile, les élus ont souhaité également maintenir les interventions en matière de développement économique, avec 3 programmes d'aménagement de zones d'activités en 2013 (Fleurance, Lectoure et Miradoux) et la mise en œuvre d'aides directes aux porteurs de projets économiques.

La CCLG maintiendra un effort d'investissement important en 2013, de près de 6M d'euros, sans augmentation des impôts locaux et avec un recours à l'emprunt mesuré. Un effort particulier (1,4M d'euros) sera consacré à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de travaux pour les voiries d'intérêt communautaire



URBANISME

La CCLG instruit les demandes depuis mars

Les communes ont commencé à transférer l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes depuis mars.

Si vous souhaitez déposer une demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme, vous devez toujours vous adresser à votre mairie qui transmettra votre dossier à la communauté.

C'est votre maire qui reste votre interlocuteur et le signataire final des autorisations



• Plus d'information sur notre site : http://www.lomagne-gersoise.com/Application-des-droits-des-sols



MAISON DE SANTÉ DE LOMAGNE

OUVERTE depuis le 2 avril

Une vingtaine de médecins et spécialistes paramédicaux officie à la nouvelle maison de santé à Fleurance. Il s'agit de 6 médecins généralistes, 6 infirmières, 4 kinésithérapeutes, 2 podologues, 1 chirurgien-dentiste, 1 diététicienne et 1 ostéopathe.

Ce centre pluridisciplinaire sera ouvert 6 jours/7 pour assurer la permanence et la continuité des soins.

Une offre médicale diversifiée et coordonnée

Ce projet santé s'est construit sur un engagement collectif, initié par les professionnels de santé et s'appuie sur un fonctionnement pluridisciplinaire et coordonné. Il permet de **regrouper sur un même site une offre médicale diversifiée**, de fonctionner en coordination avec l'offre de soins existante.

Ce site est aussi conçu comme **lieu de formation**, avec un studio qui permettra d'accueillir des étudiants stagiaires dans la perceptive de leur implantation future sur le territoire communautaire.

La communauté de communes a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment qui présente **la particularité unique en Midi-Pyrénées** d'être situé dans l'enceinte même d'un hôpital local (Etablissement Public de Santé de Lomagne).

Cet équipement répond aux exigences de développement durable avec une préoccupation particulière portée sur les économies d'énergie et les matériaux de construction



▲ La Maison de Santé Pluridisciplinaire accueille le public depuis le 2 avril à Fleurance.



les actions de la CCLG

ECONOMIE

La communauté de communes, SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ

La communauté de communes s'était déjà engagée dans une démarche dynamique d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises. Elle propose désormais des aides directes pour le développement d'activité, dans le cadre de la mise en cohérence de ses interventions, pour soutenir la création d'emplois.

La structuration de l'offre d'hébergement et d'accompagnement des créateurs d'entreprise

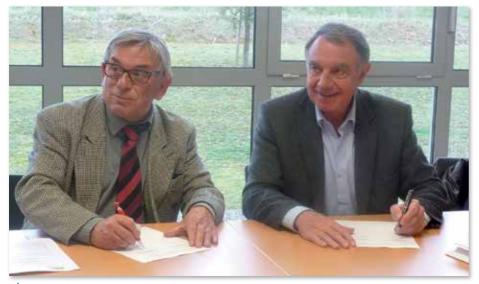
L'ensemble de ces services sera désormais centralisé au sein de la pépinière d'entreprises à Lectoure. L'objectif est de développer un ACCOMPAGNE-MENT INDIVIDUALISÉ DES ENTREPRISES SUR LE LONG TERME, de l'accueil du jeune créateur jusqu'à son implantation pérenne sur le territoire. Cet accompagnement s'intègre dans la démarche qualité de norme NF Service "activité des pépinières d'entreprises" dont va bénéficier la pépinière prochainement.

Un nouveau régime d'aides directes

Pour compléter les dispositifs existants en matière de création et reprise d'activité, et dans l'objectif de favoriser le développement local, la communauté de communes va mettre en place un RÉGIME D'AIDES DIRECTES AUPRÈS DES ENTREPRISES, sous la forme d'avances remboursables, principalement pour soutenir l'investissement productif ou renforcer la trésorerie court terme et permettre de créer ainsi un effet levier pour la recherche de financement.

Des partenariats consolidés pour l'emploi

La communauté de communes poursuit son travail en partenariat avec les Chambres Consulaires et le Pôle Emploi pour accompagner les entreprises et soutenir l'emploi. Parallèlement à sa collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, elle a renouvelé son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et engagé de nouvelles collaborations avec le Pôle Emploi et la Chambre d'Agriculture



▲ Convention CCLG / Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers renouvelée le 14 mars 2013 : Christian Olié, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers, Bernard Lapeyrade, Président de la CCLG.



Convention CCLG /
Pôle Emploi signée
le 14 mars 2013 :
Denis Castagnet,
Vice-président de la CCLG,
Grégory Kromwell,
Sous-préfet,
Michèle Bonhomme,
Pôle Emploi de Condom.











Contact : Pépinière d'entreprises de Lomagne
Tél : 05 62 29 52 40 - Courriel : pepiniere@lomagne-gersoise.com

BLOC-NOTES

- > ZA des Gâlis : travaux de viabilisation de lots entre 2000 et 10000m², commercialisation au 4ème trimestre 2013
- > ZA de Miradoux : extension de la zone d'activités avec 2 lots à commercialiser.
- > Zone Industrielle de Fleurance : réfection de l'avenue Clément Fayat et mise en place d'une signalétique de zone d'activités.

INTERNET HAUT DÉBIT

DÉBIT EN HAUSSE sur le réseau de la CCLG

Des travaux d'aménagement du réseau d'accès internet à haut débit ont été réalisés courant avril pour permettre aux abonnés de bénéficier d'une meilleure connexion à partir du 1^{er} mai et répondre aux besoins croissants en termes de débit.

Parallèlement, la communauté de communes a prolongé d'un an la délégation de service public avec la société alsatis pour gérer ce réseau. Alsatis est donc chargé de l'exploitation du réseau jusqu'à juin 2014 et la mise en place du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique









Projet co-financé dans le cadre des appels à projets de la Région "Midi-Pyrénées numérique" en partenariat avec le département du Gers et de la DIACT "plan gouvernemental de couverture en haut débit pour les zones rurales et par l'Union Européenne au titre du FEDER.

BIENVENUE aux nouveaux arrivants

La Lomagne Gersoise, se positionnant activement comme territoire d'accueil de nouvelles populations et d'acteurs économiques, a le plaisir de vous présenter à chaque numéro quelques nouveaux arrivants économiques qui contribuent au dynamisme du territoire. Retrouvez l'ensemble des annonces et présentations détaillées sur notre site web : http://www.lomagne-gersoise.com/Les-entreprises-locales

restauration

TARTINERIE LA VERRERIE Mme Cathy DAVASSE

- Bordure de RN 21 32500 PAUILHAC
- Tél : 06 64 98 96 95 / 05 62 65 20 33
- Page facebook : http://fr-fr.facebook.com/ tartinerie.laverrerie

Dans un cadre entièrement rénové et décoré, Cathy vous propose de venir vous restaurer tout en profitant des différentes expositions qui se succèdent et des livres à votre disposition.





Le service économie de la CCLG
est à votre disposition
pour vous accompagner dans la création
et le suivi de votre entreprise.
Contact:
05 62 29 52 40

service-economie@lomagne-gersoise.com



TBL BIJOUTERIE Mme Martine TASSO

- 11 rue Pasteur 32500 FLEURANCE
- Tél : 05 62 06 00 08
- E-mail : tblbijouterie@gmail.com

TBL Bijouterie succède à la bijouterie Espiau. Vous y trouverez les mêmes marques de montres, des bijoux exclusivement de fabrication française. Le magasin est ouvert du mardi au samedi. Les réparations sont toujours assurées par M. Espiau.



📉 restauration

RESTAURANT-BAR LE MULLIGAN M. Pascai ZACHARIADÈS

- Au Golf Route d'Auch 32500 FLEURANCE
- Tél : 05 62 60 84 36

Pascal Zachariadès a repris le Restaurant-Bar situé sur le Golf de Fleurance et vous propose tous les midis (sauf le mercredi) un menu du jour traditionnel de saison, et le samedi soir et dimanche midi, au choix un menu "week-end" ou à la carte.



W artisanat

ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE M. Marc DELVILLE

- Las Cabanness 32500 FLEURANCE
- Tél: 05 62 66 31 01 / 06 75 05 33 91E-mail: marcdelville@orange.fr
- M. Delville propose des services de dépannage ou installation dans les domaines de l'électricité, plomberie, chauffage, énergies renouvelables, et des conseils dans l'éco-construction (La Maison de





APAR

Mme HONORE ET M. DUMOULIN

- 89 rue Jean Jaurès 32500 FLEURANCE
- Tél : 06 81 51 30 52 / 05 62 05 19 74
- Fax: 09 71 70 27 39
- E-mail : apar32@orange.fr

La société APAR (Assurances de personnes, Prêts, Assurances de biens, et Rachat de crédit) est spécialisée dans le rachat et le regroupement de crédits et répond également à vos demandes de financement classiques : immobilier, travaux...



nestauration

L'ENTRACTE

l'Artisan).

M. Jean-Michel NOTIN

- 112, rue de la République 32500 FLEURANCE
- Tél : 05 62 07 18 02

"L'Entracte" (snack - restauration rapide) vous propose, sur place ou à emporter, de nombreux sandwichs (chauds, froids, paninis) mais également des assiettes chaudes (andouillette, bavette...).

Ouvert tous les jours sauf le dimanche midi.





KING PNEUS

M. Sébastien LARREY

- 113, avenue du Général de Gaulle 32500 FLEURANCE
- Tél : 06 45 55 80 62

Vente et montage de pneus d'occasion. Montage pneus neufs. Coin repas, tablette et point wifi. Ouvert du lundi au samedi sans interruption.



Services

AUTO-ÉCOLE CF-MT M. GACHET

- 18 avenue Clément Fayat Zl Berdoulet 32500 FLEURANCE
- Tél : 05 62 58 35 65 / 06 47 32 78 01
- E-mail : autoecole-cfmt32@hotmail.fr

La SARL CF-MT est une auto école spécialisée dans les permis du groupe lourd (C, C1, CE, D, BE) et dans les formations obligatoires de sécurité (FIMO, FCO) à destination des entreprises et des particuliers.



∜ restauration

RESTAURANT LE ROUGE-GORGE

- 123 rue Nationale 32700 LECTOURE
- Tél : 09 54 36 39 90
- Site Internet : www.lerougegorge32.fr

Mélaine Payzal a repris l'emplacement de l'ancien restaurant "Le Pousse-Pousse" à Lectoure et vous propose chaque jour de nouveaux menus soigneusement élaborés, ainsi qu'un espace "Cave à Vins" et un espace brocante.

